

Séance du 26 Mai 2016

L'an deux mille seize, le 26 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Senillé Saint Sauveur dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Gérard PEROCHON, Maire.
Convocation du 19 Mai 2016.

PRESENTS : Mrs et Mmes PEROCHON Gérard, MARTIN Dominique, FAVARD Marylène, RENAULT Jean-Pierre, JACQUEMIN Michel, GUYONNET Géraldine, BARON Christian, SUSSET Catherine, GUILLY Jean, BUTRUILLE Vincent, CHARBONNIER Alain, DAVAILLES Jean-Noël, DHUMAUX Sylvie, DOUADY Ghislaine, ETIENNE Jean-Claude, FONTAINE Isabelle, GAILLARD Alain, GOUY Béatrice, HENNEQUIN Jean-Claude, LEFORT Alain, MEHL Bruno, METAIS Jacky, REGNOULT Stéphanie, TRANCHAND Nathalie, Sophie VIOLLEAU
EXCUSE : PROUST Alain

Secrétaire de Séance : METAIS Jacky

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L123-13-3,
Vu la notification du projet de modification simplifiée N°2 au Préfet et aux personnes publiques associées,
Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée N°2 conformément à l'article L123-13-3-II, du 11 avril 2016 au 9 mai 2016,
Considérant qu'il n'y a pas eu de remarques émises par les services consultés, ni d'observations du public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
d'approuver la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme (de la Commune historique de SAINT SAUVEUR) telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération ainsi que le projet de modification simplifiée N°2 du PLU annexé seront transmis au Préfet, et notifié, conformément aux articles L123-6 et L 121-4 du Code de l'Urbanisme :

- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- Au Président du PLH,
- Au Président du SMASP.

Conformément à l'article R 123-24 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- sa réception par le Préfet de la Vienne,
- l'accomplissement des mesures de publicité.

➤ **VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX HABITAT DE LA VIENNE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier d'HABITAT DE LA VIENNE concernant la vente de logements situés aux N°3,4 et 5 Rue des Jardins de l'Abbaye (Saint Sauveur).

Le Conseil Municipal souhaite avoir de plus amples informations sur ce dossier avant de délibérer.

➤ **CONVENTION D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE
VIENNE SERVICES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention d'adhésion au Syndicat Mixte Vienne Services, suite à la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016.

Le Syndicat Mixte de Vienne Services, dans le cadre de ses compétences, poursuit un objectif de mise en commun de moyens techniques, juridiques et humains au bénéfice de ses adhérents.

La présente convention a pour but de définir les modalités de l'adhésion et les prestations que Vienne Services propose à la collectivité :

- Adhésion au Syndicat Mixte,
- Assistance juridique,
- Gestion du parc informatique des collectivités,
- Gestion du parc informatique des écoles,
- Gestion des usages et assistance aux logiciels.

La cotisation et la tarification des services sont fixées annuellement par délibération du Comité Syndical de Vienne Services. La cotisation sera due pour l'exercice complet même en cas d'adhésion en cours d'exercice.

La convention générale (et par conséquent tous les services) pourra être résiliée par chacune des deux parties au 31 décembre de chaque année civile, sous réserve d'un préavis de deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au Syndicat Mixte Vienne Services,
- opte pour l'assistance juridique,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion présentée.

➤ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
AVEC L'ASSOCIATION « LA RECRE »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association "La Récré" gère le Centre de Loisirs de la Commune nouvelle de SENILLÉ SAINT SAUVEUR.

Il explique au Conseil que dans le cadre du bon fonctionnement du Centre de Loisirs, du personnel communal est mis à disposition de l'Association "La Récré" pour exercer des fonctions d'animateur, de coordinateur et d'agent polyvalent, soit trois agents au total.

Ce personnel est rémunéré uniquement par la commune.
D'autre part, l'Association "La Récré" met à disposition de la commune trois animateurs rémunérés uniquement par l'Association.

Il propose au Conseil Municipal, dans le cadre de la création de la commune nouvelle SENILLÉ SAINT SAUVEUR et pour le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, d'établir des conventions de mise à disposition du personnel communal à l'Association "La Récré" et du personnel associatif de "La Récré" à la commune pour une durée d'un an renouvelable.

De plus, il demande au Conseil d'exonérer en totalité ces mises à dispositions de personnel communal au bénéfice de "La Récré".

Enfin, il donne lecture au Conseil des projets de conventions de mise à disposition de personnel.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les conventions de mise à disposition du personnel pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1er janvier 2016,
- décide d'exonérer en totalité ces mises à dispositions de personnel communal au bénéfice de la "Récré",
- et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

➤ ADHESION AU SyRVA DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALS DE GARTEMPE ET CREUSE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Comité Syndical du SyRVA (Syndicat Rivière Vienne et Affluents) lors de sa réunion du 3 mars 2016 a donné son accord sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse à leur Syndicat.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse au SyRVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse au SyRVA.

➤ REGLEMENTS DES SALLES COMMUNALES ET DES BIBLIOTHEQUES

Ces dossiers avaient été mis à l'ordre du jour. Les règlements n'étant pas finalisés, ils seront présentés à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE POUR L'AMENAGEMENT D'UN
MULTI-STADE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet adopté d'aménagement d'un multi-stade à proximité des cours de tennis sur le territoire de la Commune historique de SAINT SAUVEUR.

Le devis signé avec la Ste SODIFREX S.A.S. est estimé à 29 919 € HT (35 902,80 € TTC). Le devis signé avec la Ste COLAS pour les travaux de terrassement est estimé à 11 338,01 € HT (13 605,61 € TTC).

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental de la Vienne a voté la mise en oeuvre de sa nouvelle politique territoriale en faveur des territoires baptisée ACTIV (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) répartie en 5 volets.

Le Conseil Départemental a attribué à la Commune nouvelle de SENILLÉ SAINT SAUVEUR pour l'année 2016 un montant de la dotation du volet 3 (Les projets d'initiative locale : la dotation de solidarité communale) de 36 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander une subvention au Conseil Départemental de la Vienne pour l'aménagement d'un multi-stade dans le cadre du dispositif ACTIV au titre de la dotation du volet 3 pour un montant de 30 000 €.
- d'arrêter les modalités de financement comme suit :
 - coût de l'aménagement du multi-stade = 41 257,01 HT €
 - subvention du Conseil Départemental = 30 000 €
 - Autofinancement = 11 257,01 €

**➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE POUR LA REFECTION DE LA
VOIRIE (VC2 DE SENILLÉ A LEIGNÉ LES BOIS (DE LA GRAVELLE
AU PARADIS)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet adopté de réfection totale de la voie VC2 de SENILLÉ à LEIGNÉ-LES-BOIS (de la Gravelle au Paradis).

Le devis signé avec la Ste COLAS pour les travaux de voirie est estimé à 21 983,71 € HT.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental de la Vienne a voté la mise en oeuvre de sa nouvelle politique territoriale en faveur des territoires baptisée ACTIV (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) répartie en 5 volets.

Le Conseil Départemental a attribué à la Commune nouvelle de SENILLÉ SAINT SAUVEUR pour l'année 2016 un montant de la dotation du volet 3 (Les projets d'initiative locale : la dotation de solidarité communale) de 36 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander une subvention au Conseil Départemental de la Vienne pour la réfection totale de la voie VC2 de SENILLÉ à LEIGNÉ-LES-BOIS (de la Gravelle au Paradis) dans le cadre du dispositif ACTIV au titre de la dotation du volet 3 pour un montant de 6 600 €.
- d'arrêter les modalités de financement comme suit :
 - coût de de la réfection totale de la voie VC2 de SENILLÉ à LEIGNÉ-LES-BOIS (de la Gravelle au Paradis) = 21 983,71 € HT
 - subvention du Conseil Départemental = 6 600 €
 - Autofinancement = 15 383,71 €

➤ **DEMANDE D'AMENAGEMENT DES BERGES DU RUISSEAU « LE CHAUDET » PAR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PECHE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la Fédération Départementale de la Pêche de la Vienne concernant la restauration des habitats piscicoles du ruisseau "Le Chaudet" sur le territoire de la commune historique de SAINT SAUVEUR à proximité du lieu-dit "Dercé".

Les travaux de restauration consisteront à :

- recharger le lit mineur en granulats grossiers et variés afin d'accélérer les écoulements et ainsi favoriser l'autoépuration du cours d'eau afin de créer des banquettes "naturelles";
- restaurer sur plusieurs centaines de mètres les habitats piscicoles par l'apport de granulats grossiers et hétérogènes afin de reconstituer un lit "naturel " diversifié.

Le cumul des mètres linéaires aménagés sera de 99 mètres ce qui correspond au régime de déclaration Loi sur L'eau.

Les travaux de restauration seront précédés par la mise en place d'un suivi écologique destiné à définir l'évolution des caractéristiques physiques et biologiques du site suite aux aménagements. Pour cela, en 2016, un état initial du cours d'eau sera mené sur le secteur à restaurer. Il consistera à déterminer l'état des peuplements piscicole et macrobenthique avant toute action de restauration par le biais d'indices biologiques (IPR et IBGN).

Les travaux auront lieu en août ou septembre 2016.

Une convention (concession du droit de pêche, autorisation de travaux) sera signée avec les propriétaires riverains afin de permettre la réalisation des travaux de restauration. La Commune est propriétaire des parcelles AH 258 et AH 341.

Cette convention consistera pour le propriétaire :

- à concéder ses droits de pêche qu'il détient sur le ruisseau à la Fédération de la Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commencera à courir le 1er Août 2016 et qui continuera par tacite reconduction par périodes égales de trois ans.
- à autoriser la Fédération de la Pêche de la Vienne à effectuer des

travaux de restauration du cours d'eau (empiérement pour l'amélioration du milieu, diversification d'habitat, création de zones d'habitats pour espèces piscicoles).

Le propriétaire s'engage à laisser en place les aménagements piscicoles effectués.

La Fédération Départementale de la Pêche de la Vienne s'oblige à faire surveiller la rivière et à procéder à son repeuplement le cas échéant, à faire respecter par ses membres les récoltes du propriétaire et les clôtures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- d'accepter le projet de la Fédération Départementale de la Pêche de la Vienne concernant la restauration des habitats piscicoles du ruisseau "Le Chaudet" sur le territoire de la commune historique de SAINT SAUVEUR à proximité du lieu-dit "Dercé".
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle est présentée.

➤ ACHAT DE TERRAINS

Le Conseil Municipal propose d'acquérir la parcelle AD N°82 (980 m²) Rue des Lavois (territoire de Senillé) pour la somme de 500 €.

Un courrier sera adressé à Maître DUVAL Pierre qui gère la succession MEUNIER.

Le propriétaire d'une parcelle située derrière la salle des fêtes de l'Etoile ne souhaite pas vendre ce terrain à la Commune.

Le service du Domaine sera consulté pour des parcelles situées à proximité du lotissement Les Pièces de Champagne.

Une promesse d'achat a été signée pour la vente du dernier lot dans le lotissement communal.

➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGUES

- Scolaire :

La Fête des Ecoles aura lieu le 1^{er} juillet à Senillé.

- Cadre de Vie :

Voirie (Saint Sauveur) :

Les travaux sont réalisés sur le Chemin rural de la Mortaigue, Rue du stade.

Route des Petits Prés, les travaux d'écoulement des eaux pluviales sont en cours de finition. Un tronçon d'enrobé sera réalisé par la DAEE sur cette route.

Le chemin rural de la Maison de Paille est en cours finition.

Les travaux Rue de la Cure et de la Brauderie sont reportés car EAUX DE VIENNE-SIVEER doit remplacer les canalisations du réseau d'eau potable en juillet.

Un tronçon de 200 m d'enrobé sera réalisé sur la Route du Chêne Rond (la Commune de Mairé participera financièrement à la moitié des travaux).

Une protection sera installée au pont des Groies.

Les chemins fermés par des barrières forestières seront ouverts le 10 juin. Des futures barrières seront installées dans les chemins des Châgnats, des Petites Loges, les Grands Chemins (voie romaine)

Voirie (Senillé) :

Les travaux sont réalisés sur les routes de la Fronsalière, la Voute, la Gravelle, pour partie à la Bizardière.

Des travaux sont à venir Rue des Clos, Impasse des Clos et à l'angle de la Rue de Vaudreching et de la Rue du Berry.

A la Fronsalière, la circulation se fera dans les deux sens, à étudier pour la Rue de Vaudreching.

Des barrières forestières seront installées sur les chemins du Pigeonnier et de la Bordillière.

Un miroir a été commandé pour être installé devant l'atelier technique au carrefour Rue du Berry-Rue de la Madeleine.

Fleurissement (Saint Sauveur) :

Des plantes vivaces ont été plantées. Au jardin du Presbytère, les espaces verts ont été remis en état suite aux fouilles archéologiques.

Pour le concours des Maisons fleuries, il pourrait être envisagé de donner des graines aux administrés afin d'aménager des espaces fleuris en bordure des murs de clôtures.

Le jardin du Presbytère situé Rue de l'Eglise doit être entretenu.

L'élagage des arbres le long du ruisseau (aire de loisirs) est envisagé.

Fleurissement (Senillé) :

Un réaménagement paysager a été fait devant la Mairie et l'église.

Les arbres devront être taillés Rue Palousier.

Travaux (Saint Sauveur) :

La Ste COLAS va réaliser la chape en béton pour le multi-stade. La plateforme sera en gazon synthétique.

A étudier, l'installation de toilettes sèches dans le secteur des terrains de tennis.

Des travaux de mise aux normes électriques sont réalisés par la Ste BARBIERE (salle des fêtes « de l'Etoile », Mairie, Eglise et bâtiment socioculturel).

Quelques travaux devront être réalisés dans le logement communal 2 Bis Rue de l'Eglise.

La faïence sera refaite dans le local du personnel de la cantine.

Il y a un dysfonctionnement au niveau des toilettes automatiques Place de l'Eglise. La Ste SAGELEC qui a fait l'installation doit intervenir prochainement.

Trois devis seront demandés à des artisans pour la charpente et la couverture

du café-restaurant pour l'E.P.F.

L'antenne du pylône SRF situé à la Justice a été changée le 25 mai.

Travaux (Senillé) :

L'installation électrique de la cuisine scolaire devra être remise aux normes.

Il y a actuellement un problème avec le téléphone de l'école maternelle.

Les travaux à l'école débuteront en juillet : plinthes et sol salle de garderie, toiture de la cantine).

Il est à prévoir l'installation d'un tableau d'affichage devant l'école maternelle pour l'Association des Parents d'Elèves.

- **Communication** :

Le 2^{ème} deuxième bulletin est en cours de préparation. La distribution est prévue la 1^{ère} quinzaine de juillet.

- **Manifestations** :

- Jazzellerault le 28 mai à Senillé (Place de la Mairie)
- 1^{er} dîner gourmand lors du marché fermier du 24 juin. Les visiteurs pourront acheter et déguster sur place les produits de leur marché (planchas et barbecues à disposition). A partir de 19 H 00, une animation musicale est prévue avec le groupe BACK ON THE ROAD. Une réunion est prévue avec le Comité d'Animation le 2 juin pour l'organisation.
- La caravane des Sports sera le 1^{er} Août au Stade Charles Arnault (Saint Sauveur).
- Tour International du Poitou Charentes le 25 Août (4^{ème} étape contre la montre entre SAINT SAUVEUR et CHATELLERAULT).

- **Groupe de travail adressage**

Le groupe travaille actuellement sur l'adressage, 105 adresses ont été répertoriées avec des erreurs, par la Poste.

- **SyRVA**

Les délégués ont assisté à une réunion le 17 mai. A l'ordre du jour : l'achat de 2 véhicules tout terrain, des travaux de viabilisation (raccordement fluides et chemins d'accès) de la grange à Bonneuil Matours, réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

- **Commission Développement Durable de la CAPC**

Il a été présenté le rapport des déchets 2015.

➤ **COURRIER DE L'OPERATEUR ORANGE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'opérateur ORANGE informant du projet de démontage de la cabine téléphonique située Place de la Foucaudière.

Le Conseil Municipal s'oppose à ce démontage notamment en raison d'une très mauvaise couverture de la téléphonie mobile par cet opérateur sur le territoire. Un courrier sera adressé à ORANGE (délégation régionale Poitou Charentes à Poitiers).

➤ **ACCA SENILLÉ SAINT SAUVEUR**

Les anciens présidents ont assuré leurs fonctions jusqu'à la fusion des ACCA. L'assemblée générale a eu lieu le 20 mai à la salle du Berry. 15 candidats se sont présentés et 12 seulement ont été élus. L'élection du bureau de l'ACCA aura lieu le 26 mai.

➤ **EXTENSION DE LA CAPC**

Un Comité de pilotage a rencontré toutes les Communautés de communes concernées par l'adhésion à la CAPC. Des groupes de travail (réseaux, équipements, aménagement du territoire) se réuniront le 31 mai à Saint Sauveur.

➤ **DIVERS**

Une réunion publique aura lieu mardi 28 juin 2016 à 19 H 00 salle du Berry (bilan du 1^{er} semestre d'activité de la Commune Nouvelle).

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 Juin 2016 à 20 H 00 (Mairie de Senillé Saint Sauveur)

SIGNATURES

BARON Christian	BUTRUILLE Vincent	CHARBONNIER Alain	DAVAILLES Jean-Noël
DHUMAUX Sylvie	DOUADY Ghislaine	ETIENNE Jean-Claude	FAVARD Marylène

FONTAINE Isabelle	GAILLARD Alain	GOUY Béatrice	GUILLY Jean
GUYONNET Géraldine	HENNEQUIN Jean-Claude	JACQUEMIN Michel	LEFORT Alain
MARTIN Dominique	MEHL Bruno	METAIS Jacky	PEROCHON Gérard
PROUST Alain <i>excusé</i>	REGNOULT Stéphanie	RENAULT Jean-Pierre	SUSSET Catherine
TRANCHAND Nathalie	VIOLLEAU Sophie		